



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 23.11.2022

Publications supplémentaires: KABGE 23.11.2022

Date d'échéance prévue: 23.11.2027

Numéro de publication: KK04-0000030496

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire AdExcel Consulting SA

Débiteurs:

AdExcel Consulting SA
CHE-329.025.904
chemin du Pont-de-Ville 5 A
1224 Chêne-Bougeries

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 13.12.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 03.12.2022

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 5 + 41 22 3888905

F20220278

But :

en Suisse comme à l'étranger: fournir toute prestation dans le domaine du placement privé de personnel, recherche, sélection, formation et mise à disposition de personnel fixe et temporaire, dans toutes les professions existantes; vente de services et méthodes de travail et locations de services dans le domaine de l'informatique (cf. statuts pour but complet).

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.